



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0249

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0249**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le contexte général*

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération en favorisant la pérennité des jeunes entreprises, par une réponse adaptée à leurs besoins et un suivi personnalisé.

Le dispositif porte aujourd'hui ses fruits. Entre 2006 et 2007, le nombre de créations d'entreprises dans l'agglomération a augmenté de 18,6 %, taux supérieur aux moyennes nationales et régionales et aux autres principales métropoles françaises. Par ailleurs, Lyon se positionne au 10<sup>e</sup> rang européen pour la création d'entreprise (European Cities Entrepreneurship Ranking - ECER Banque populaire 2007).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

*La présentation de l'activité de la chambre de métiers et de l'artisanat en matière d'entrepreneuriat*

- L'espace futur artisan

L'espace futur artisan est un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projet, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projet, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprise dans leurs démarches et favorise leur mise en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires infracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projet artisanaux.

### *Le bilan d'actions 2007*

. L'activité au sein de l'espace futur artisan et dans le cadre des permanences a donné les résultats suivants :

- 8 403 premiers accueils réalisés, 2 340 porteurs de projet accompagnés (objectifs fixés : 8 500 premiers accueils, 2 200 accompagnements),
- 65 réunions d'information organisées, 79 stages,
- 407 rendez-vous conseil à l'espace futur artisan et 317 dans le cadre des permanences territoriales,
- 3 320 immatriculations dans le Rhône contre 2 397 radiations ;

. Le bilan qualitatif se décline comme suit :

- mise en ligne de l'outil d'autodiagnostic des repreneurs d'entreprises sur le portail [www.lyon-business.org](http://www.lyon-business.org),
- ouverture de deux permanences supplémentaires à Vaulx en Velin et à la Duchère ;

. La mise en place d'une action expérimentale de suivi des jeunes entreprises

Cette action a pris la forme d'ateliers collectifs essentiellement sur le thème de la démarche commerciale, renforcés éventuellement par un accompagnement individuel.

70 entreprises ont été suivies. Les entreprises ont majoritairement été satisfaites du suivi dont elles ont bénéficié ;

. L'implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]

La Chambre de métiers et de l'artisanat a été labellisée pour ce qui concerne l'espace futur artisan et la plupart de ses antennes. La démarche est en cours concernant l'antenne de Givors.

La Chambre de métiers et de l'artisanat contribue, par ailleurs, à alimenter la base de données commune.

Par ailleurs, la Chambre de métiers assure une permanence constante sur le stand de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] dans le cadre du salon des entrepreneurs.

La Chambre de métiers est présente dans l'ensemble des instances de gouvernance de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]. Elle pilote, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, le groupe de travail transmission reprise.

Enfin, elle est l'un des partenaires privilégiés du projet de Maison de la création d'entreprise de la Duchère.

### *Les perspectives 2008*

. Poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement (antennes comprises)

Les objectifs à atteindre sont :

- 8 500 premiers accueils, 2 500 accompagnements,
- poursuite des permanences à Chassieu, Corbas, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et la Duchère,
- 1 500 participants aux stages ;

. Mise en place d'un parcours test spécifique aux repreneurs d'entreprise

Il se compose des étapes suivantes :

- organisation d'une réunion d'information spécifique : Comment se préparer à la reprise d'une entreprise artisanale ?,
- mise en place de modules complémentaires spécifiques reprise au stage de préparation à l'installation,
- proposition de rendez-vous individuels de mise en relation avec des cédants ;

. Poursuite de l'action de suivi des jeunes entreprises artisanales

Adaptation de l'action en fonction de l'expérimentation conduite en 2007 : réunion en fin de soirée et plus espacée dans le temps en fonction des besoins des entreprises suivies ;

. Implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]

A travers les actions suivantes :

- poursuite des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label [L\_VE],
- alimentation et adaptation de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau,
- affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,
- participation aux instances de gouvernance du réseau.

*Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation*

Afin de pérenniser les actions conduites en 2007 par la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et de permettre le lancement de nouvelles initiatives, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 55 000 € pour l'année 2008.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

*Le budget prévisionnel 2008 (en €)*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
accueil, information et orientation des porteurs de projet	110 229	subventions publiques	55 000
réunions d'information	19 774	Communauté urbaine	55 000
rendez-vous conseil	39 340	subventions privées	17 600
actions spécifiques (reprise, suivi des jeunes entreprises)	95 263	autofinancement	226 106
gestion et communication	34 100		
total	298 706	total	298 706

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle pour le programme d'actions 2008 d'un montant de 55 000 € à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de subvention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône précisant, notamment, les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 28 février 2009.

**3° - La dépense** correspondante de 55 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 090 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 44 000 €,
- 20 % en 2009, soit 11 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**